

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 31 mai 2016.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le trente et unième jour du mois de mai de l'an deux mille seize, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à Sainte-Marie, à 18 h 30.

Sous la présidence de monsieur le maire Gaétan Vachon,

Étaient présents : la conseillère Nicole Boilard,
les conseillers Claude Gagnon,
Rosaire Simoneau,
Steve Rouleau,

Étaient absents : la conseillère Luce Lacroix,
le conseiller Eddy Faucher,

formant quorum de ce conseil.

Ouverture de
l'assemblée

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2016-05-341

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence,

Il est résolu unanimement :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

Questions de
l'auditoire

Aucune personne n'assiste à la séance.

2016-05-342

**ACCEPTATION DES SOUMISSIONS POUR LES TRAVAUX
D'AMÉNAGEMENT DU POSTE DE POLICE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE le Service de l'ingénierie a, suite à un appel d'offres public et par voie électronique, procédé à l'ouverture de soumissions pour les travaux d'aménagement du poste de police de la Sûreté du Québec, dossier numéro 1411-02-008;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues, soit :

Soumissionnaire	Coût (taxes en sus)
Groupe Excel S.M. inc.	1 008 045,23 \$
Escaléra Entrepreneur Général inc.	1 022 000,00 \$
Lévis Construction inc.	1 028 000,00 \$
Scierie Bernard inc.	1 046 774,62 \$
Les Constructions A. Carrier inc.	1 062 802,00 \$
Constructions Couture & Tanguay (9124-4905 Québec inc.)	1 092 934,66 \$

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions, le Service de l'ingénierie recommande la plus basse soumission, soit celle du *Groupe Excel S.M. inc.*, puisqu'elle est conforme au document d'appel d'offres;

ATTENDU QUE le contrat pour la fourniture et l'installation de systèmes de sécurité, alarme intrusion et intercommunication relativement à l'intégration par la Sûreté du Québec du poste de police accordé par la Ville de Sainte-Marie à *Panavidéo inc.* pour un montant de 34 628,34 \$, taxes en sus, doit être cédé à l'entrepreneur général responsable des travaux d'aménagement du poste de police, alors que le montant prévu au document d'appel d'offres était de 25 000,00 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE le contrat pour la fourniture de systèmes de contrôle d'accès et de vidéosurveillance accordé par la Société québécoise des infrastructures (SQI) à *Technologie Powerguard* pour un montant de 24 850,00 \$, taxes en sus, a été cédé à la Ville qui doit le céder à nouveau à l'entrepreneur général responsable des travaux d'aménagement du poste de police, alors que le montant prévu au document d'appel d'offres était de 24 000,00 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE les prix pour les systèmes de sécurité représentant un montant excédentaire de 10 478,34 \$, taxes en sus, par rapport au document d'appel d'offres doit, par conséquent, être ajouté au contrat pour les travaux d'aménagement du poste de police de la Sûreté du Québec;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Claude Gagnon**,
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde le contrat des travaux d'aménagement du poste de police de la Sûreté du Québec au *Groupe Excel S.M. inc.*, et ce, pour un montant total de 1 018 523,57 \$, taxes en sus, incluant les deux (2) contrats pour les systèmes de sécurité qu'elle lui cède.

QUE l'octroi de ce contrat soit toutefois conditionnel à la signature du protocole d'entente avec la Société québécoise des infrastructures (SQI) concernant le partage des coûts relatifs aux travaux d'aménagement du poste de police de la Sûreté du Québec, projet 519 940.

QUE le montant représentant la participation financière de la Ville à ces travaux soit financé à même le règlement d'emprunt numéro 1633-2015.

Certificat de crédits du trésorier numéro 161.

Adopté à l'unanimité.

2016-05-343

ACCEPTATION DES SOUMISSIONS POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES APPROCHES DU PONT FAMILLE BESHRO

ATTENDU QUE le Service de l'ingénierie a, suite à un appel d'offres public et par voie électronique, procédé à l'ouverture de soumissions pour les travaux d'aménagement des approches du pont Famille Beshro, dossier numéro 2426-03-025;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues, soit :

Soumissionnaire	Coût (taxes en sus)
Les Constructions Edguy inc.	165 771,91 \$
Les Entreprises Antonio Barrette inc.	173 793,13 \$
Gilles Audet Excavation inc.	246 766,88 \$

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions, le Service de l'ingénierie recommande la plus basse soumission, soit celle de *Les Constructions Edguy inc.*, puisqu'elle est conforme au document d'appel d'offres;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,
Appuyé par le conseiller **Claude Gagnon**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde le contrat des travaux d'aménagement des approches du pont Famille Beshro à *Les Constructions Edguy inc.*, et ce, pour un montant de 165 771,91 \$, taxes en sus.

QUE la réalisation de ces travaux soit toutefois conditionnelle à l'émission d'un certificat d'autorisation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

QUE cette somme soit financée à même le règlement d'emprunt numéro 1652-2016.

Certificat de crédits du trésorier numéro 162.

Adopté à l'unanimité.

2016-05-344

ACCORD DE PRINCIPE À L'ACCEPTATION DES SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR LES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX SUR L'AVENUE DES MILLE-FEUILLES (PROMOTEUR CHÂTEAU-VAC INC.)

ATTENDU QUE le Service de l'ingénierie a, suite à un appel d'offres sur invitation, procédé à l'ouverture de soumissions en date du 30 mai 2016 pour le prolongement des services municipaux d'aqueduc et d'égouts d'une partie de l'avenue des Mille-Feuilles, propriété du promoteur Château-Vac inc., dossier numéro 2426-05-090;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues, soit :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT TOTAL
Giroux & Lessard ltée	1 031 820,36 \$
Les Constructions Edguy inc.	1 035 999,60 \$
Les Constructions de l'Amiante inc.	1 121 484,90 \$

Ces montants n'incluent pas les taxes provinciale et fédérale.

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions, le Service de l'ingénierie recommande la plus basse soumission, soit celle de «*Giroux & Lessard Itée*» puisqu'elle est conforme au document d'appel d'offres;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Steve Rouleau**,
Appuyé par le conseiller **Claude Gagnon**,

QU'après vérification des soumissions, la Ville de Sainte-Marie donne son accord de principe au promoteur, Château-Vac inc., pour la soumission de l'entrepreneur *Giroux & Lessard Itée* pour le prolongement des services municipaux de l'avenue des Mille-Feuilles, et ce, au montant de 1 031 820,36 \$, taxes en sus.

QUE la participation financière du promoteur à ces travaux s'établisse à 874 743,73 \$, taxes en sus.

QUE la participation financière de la Ville à ces travaux soit établie à 157 076,63 \$, taxes en sus, devant être financée à même le règlement d'emprunt numéro 1481-2010.

Certificat de crédits du trésorier numéro 163.

Adopté à l'unanimité.

2016-05-345

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1659-2016 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1354-2006 RELATIF À L'UTILISATION DE LA PISTE CYCLABLE

ATTENDU QU'un avis de présentation a été déposé lors de la séance ordinaire du 9 mai 2016;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres le 6 mai 2016;

ATTENDU QUE tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le président d'assemblée, le maire Gaétan Vachon, a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

ET résolu unanimement :

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 1659-2016 intitulé « règlement amendant le règlement numéro 1354-2006 relatif à l'utilisation de la piste cyclable », tel que présenté et que son honneur le maire et la greffière soient et sont autorisés à signer l'original dudit règlement.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1660-2016

Avis de
présentation du
règlement
numéro 1660-
2016

Avis de présentation est donné par le conseiller **Rosaire Simoneau** qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1660-2016 relatif aux rejets dans les réseaux d'égout de la Ville de Sainte-Marie.

2016-05-346

SERVICE DES FINANCES / ACHAT DE DEUX (2) PORTABLES ET D'UN NOUVEL ORDINATEUR FINANCÉS À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie souhaite faire l'acquisition de deux (2) portables pour les nouvelles adjointes à la coordination des événements du Centre Caztel ainsi qu'un nouvel ordinateur incluant les périphériques correspondants pour la ressource temporaire au Service de l'ingénierie;

ATTENDU QUE le technicien en informatique recommande l'achat de ces équipements informatiques auprès du fournisseur *Solutions GA* au coût de 5 317,79 \$, taxes en sus;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise l'achat auprès du fournisseur *Solutions GA* des équipements informatiques suivants :

- Deux (2) portables HPO Probook et accessoires 4 136,20 \$, taxes en sus
- Un (1) ordinateur HP Elitedesk 800ED et accessoires 1 181,59 \$, taxes en sus

QUE le coût net de ces équipements, soit 5 583,01 \$ soit financé à même le fonds de roulement de la municipalité et remboursé sur une période de trois (3) ans par le fonds général.

Certificat de crédits du trésorier numéro 164.

Adopté à l'unanimité.

2016-05-347

SERVICE DES FINANCES / ACHAT D'UNE LICENCE SUPPLÉMENTAIRE POUR LE SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE DU CENTRE CAZTEL (MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-03-138)

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a, par sa résolution numéro 2016-03-138 adoptée lors de la séance ordinaire du 14 mars 2016, autorisé l'acquisition de téléphones et accessoires supplémentaires pour le système téléphonique de l'hôtel de ville ainsi que l'acquisition d'un nouveau système téléphonique pour le Centre Caztel auprès du fournisseur Telus, et ce, au coût total de 19 806,50 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE le Service des finances recommande l'achat d'une licence supplémentaire sécurisant le système téléphonique du Centre Castel lui permettant de fonctionner en mode autonome en cas de bris sur le système principal de l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE le coût d'acquisition de cette licence est de 487,00 \$, taxes en sus;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Claude Gagnon**,
Appuyé par la conseillère **Nicole Boilard**,

QUE la Ville de Sainte-Marie modifie sa résolution numéro 2016-03-138 adoptée lors de la séance ordinaire du 14 mars 2016 en effectuant auprès du fournisseur *Telus* l'acquisition d'une licence *Capacity expansion ak for ns700* au coût de 487,00 \$, taxes en sus, portant ainsi le coût total des équipements téléphoniques à 20 293,50 \$.

QUE par conséquent, le coût total net de ces équipements représentant un montant de 21 305,64 \$ soit financé à même le fonds de roulement de la municipalité et remboursé sur une période de cinq (5) ans par le fonds général.

Certificat de crédits du trésorier numéro 55 (achat et installation – fonds de roulement)

Adopté à l'unanimité.

2016-05-348

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PLAN DE CADASTRE DE L'ANCIENNE PROPRIÉTÉ D'EACOM TIMBER CORPORATION

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie doit, pour respecter certaines exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en lien avec la décontamination, effectuer un nouveau cadastre de sa propriété (ancienne propriété d'Eacom Timber Corporation);

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la greffière à signer au nom de la Ville de Sainte-Marie, le plan de cadastre de ces terrains;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Steve Rouleau**,
Appuyé par le conseiller **Claude Gagnon**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise la greffière à signer le plan de cadastre concernant l'ancienne propriété d'Eacom Timber Corporation (lots 5 924 038 à 5 924 044 projetés). Ce plan de cadastre a été préparé par l'arpenteur-géomètre François Lehouillier, en date du 26 mai 2016 et porte la minute 4931 de l'arpenteur.

Adopté à l'unanimité.

2016-05-349

RÉGULARISATION DE L'EMPRISE DU RANG SAINT-GABRIEL SUD VIS-À-VIS LA PROPRIÉTÉ SISE AU 942 RANG SAINT-GABRIEL SUD

ATTENDU QUE lors de la réfection du rang Saint-Gabriel Sud en 1978, la Ville de Sainte-Marie a effectué des travaux sur une partie de la propriété de madame Marie-Thérèse Hébert, sans au préalable, avoir obtenu la cession de cette parcelle de terrain;

ATTENDU QUE madame Hébert serait disposée à céder cette partie de terrain pour régulariser l'emprise actuelle du rang Saint-Gabriel Sud vis-à-vis sa propriété sise au 942 rang Saint-Gabriel Sud;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie acquière de *madame Marie-Thérèse Hébert* une partie du lot 3 254 737 du Cadastre du Québec (nouvelle identification cadastrale à obtenir) représentant l'emprise requise vis-à-vis sa propriété, pour la somme nominale de 1,00 \$, et ce, conformément à la promesse de cession signée par la propriétaire.

QU'en contrepartie, la Ville de Sainte-Marie s'engage à :

- assumer les honoraires professionnels pour la préparation du contrat de cession, les frais relatifs à la recherche et à la publication de l'acte de transfert ainsi que ceux de l'arpenteur-géomètre, représentant un montant approximatif de 2 000,00 \$, taxes en sus;
- autoriser le Service des travaux publics à réaliser les travaux consistant à fermer le fossé devant de la propriété et en assumer un montant de 400,00\$ correspondant à 50% du coût de réalisation.

QUE ces sommes soient financées à même les activités financières de l'année en cours.

QUE le maire (en son absence le maire suppléant) et la greffière (en son absence la greffière adjointe) soient autorisés à signer ledit contrat de cession pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie.

Certificat de crédits du trésorier numéro 165.

Adopté à l'unanimité.

2016-05-350

TRAVAUX DE MODIFICATION DU RÉSEAU DE CHAUFFAGE DU CENTRE CAZTEL (REPLACEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2016-05-310)

ATTENDU QUE la firme *Thermeca, services de génie* recommande une modification du réseau de chauffage du Centre Caztel permettant d'assurer une meilleure gestion de la température d'alimentation du système de glycol contribuant ainsi à une réduction de la facture énergétique;

ATTENDU QUE la firme *Pagui inc.* a soumis une offre de service au coût de 14 295,00 \$, taxes en sus;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Steve Rouleau**,
Appuyé par le conseiller **Claude Gagnon**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde, conformément à la proposition datée du 24 mai 2016, le contrat des travaux de modification du réseau de chauffage du Centre Castel à la firme *Pagui inc.*, et ce, au coût total de 14 295,00 \$, taxes en sus.

QUE cette somme soit financée à même le fonds d'amortissement pour le Centre Castel.

QUE la présente résolution remplace celle portant le numéro 2016-05-310 adoptée lors de la séance ordinaire du 9 mai 2016 et par conséquent, abroge son certificat de crédits du trésorier numéro 142 de l'année 2016.

Certificat de crédits du trésorier numéro 166.

Adopté à l'unanimité.

2016-05-351

PROLONGATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE L'ADJOINTE À LA COORDINATION DE LA RESTAURATION ET DES BARS (REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2016-05-311)

ATTENDU QUE le Service des parcs et des équipements récréatifs recommande de prolonger le contrat de *madame Kathy Deblois* à titre d'adjointe à la coordination de la restauration et des bars;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Steve Rouleau**,
Appuyé par la conseillère **Nicole Boilard**,

QUE la Ville de Sainte-Marie prolonge le contrat de *madame Kathy Deblois* à titre d'adjointe à la coordination de la restauration et des bars pour la période du 8 mai 2016 au 5 août 2017.

QU'à ce titre, le salaire horaire de madame Deblois soit de 20,43 \$ pour chaque heure travaillée du 8 mai 2016 au 31 décembre 2016 et de 20,84 \$ du 1^{er} janvier 2017 jusqu'à la fin du contrat.

QU'elle ait une moyenne minimale de vingt-cinq (25) heures par semaine pour la période du 31 juillet 2016 au 6 mai 2017.

QUE le maire (en son absence le maire suppléant) et la greffière (en son absence la greffière adjointe) soient autorisés à signer le contrat de travail de madame Deblois.

QUE la présente résolution remplace celle portant le numéro 2016-05-311 adoptée lors de la séance ordinaire du 9 mai 2016.

Certificat de crédits du trésorier numéro 143.

Adopté à l'unanimité.

2016-05-352

AUTORISATION AU SERVICE DE L'INGÉNIERIE D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LES TRAVAUX DE PLANAGE ET DE RESURFAÇAGE D'UNE PARTIE DU BOULEVARD VACHON NORD, ENTRE L'AVENUE DE LA SEIGNEURIE ET LA ROUTE CHASSÉ

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a décidé d'effectuer les travaux de planage et de resurfaçage d'une partie du boulevard Vachon Nord, entre l'avenue de la Seigneurie et la route Chassé, soit pour la voie droite en direction nord;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le Service de l'ingénierie à procéder à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de planage et de resurfaçage d'une partie du boulevard Vachon Nord, entre l'avenue de la Seigneurie et la route Chassé, soit pour la voie droite en direction nord.

QUE ces travaux, devant être financés par le surplus non affecté, doivent faire l'objet d'une nouvelle résolution pour en autoriser leur financement.

Adopté à l'unanimité.

2016-05-353

AUTORISATION D'EFFECTUER LES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE GAINÉ SOUTERRAINE POUR L'ÉVENTUELLE MISE EN PLACE DE LA FIBRE OPTIQUE NÉCESSAIRE AUX SYSTÈMES DE VIDÉOSURVEILLANCE ET DE COMPTAGE DES PIÉTONS, VÉLOS ET VHR SUR LE PONT FAMILLE BESHRO (MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2016-05-315)

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a, par sa résolution numéro 2016-05-315, accordé à *Elecal* le contrat des travaux d'installation d'une gainé souterraine entre le pont Famille Beshro et le poste de pompage Chassé pour permettre l'éventuelle mise en place de la fibre optique nécessaire aux systèmes de vidéosurveillance et de comptage des piétons, vélos et VHR sur le pont Famille Beshro, et ce, au coût de 4 675,00 \$, taxes en sus.;

ATTENDU QUE lors des travaux, une modification a dû être apportée afin de rendre le conduit (3 pouces) jusqu'au côté sud du poste de pompage au lieu du côté nord, tel que prévu initialement;

ATTENDU QUE cette modification a entraîné un coût supplémentaire de 486,48 \$, taxes en sus;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Claude Gagnon**,
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie modifie sa résolution numéro 2016-05-315 adoptée le 9 mai 2016 afin de majorer de 486,48 \$, taxes en sus, le montant du contrat accordé à *Elecal* pour les travaux d'installation d'une gainé souterraine entre le pont Famille Beshro et le poste de pompage Chassé permettant la mise en place de la fibre optique nécessaire aux systèmes de vidéosurveillance et de comptage des piétons, vélos et VHR sur le pont Famille Beshro estimé initialement à 4 675,00 \$, taxes en sus.

QUE ce coût supplémentaire soit financé à même le surplus non affecté de la municipalité.

Certificat de crédits du trésorier numéro 146.

Adopté à l'unanimité.

2016-05-354

TRAVAUX DE MÉTALLISATION ET DE PEINTURE DES LAMPADAIRES DU PONT DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE / TRAVAUX D'ENLÈVEMENT, DE DÉBRANCHEMENT DU SYSTÈME ÉLECTRIQUE, DE DÉMONTAGE ET DE RÉINSTALLATION DES LAMPADAIRES

ATTENDU QUE suite à la réception d'une lettre du ministère des Transports du Québec signifiant à la Ville que le système d'éclairage du pont de la rivière Chaudière relève de la responsabilité de la Ville, les membres du conseil ont, lors du comité de travail du 22 mars 2016, accepté de réaliser les travaux de peinture des lampadaires dès 2016;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics a demandé des prix pour procéder à l'enlèvement des lampadaires, au débranchement du système électrique, au démontage, au transport et à la réinstallation des lampadaires du pont de la rivière Chaudière;

ATTENDU QUE la firme *Électricité André Langevin inc.* a soumis au Service des travaux publics une offre de service au montant de 21 190,00 \$, taxes en sus, pour effectuer ces travaux;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

ET, résolu unanimement :

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise et ratifie le contrat accordé par le Service des travaux publics à *Électricité André Langevin inc.* pour l'enlèvement des lampadaires, le débranchement du système électrique, le démontage, le transport à Québec et la réinstallation des lampadaires du pont de la rivière Chaudière, et ce, au coût de 21 190,00 \$, taxes en sus.

QUE cette somme soit financée à même la taxe sur les activités générales d'investissement.

Certificat de crédits du trésorier numéro 167.

Adopté à l'unanimité.

2016-05-355

TRAVAUX DE MÉTALLISATION ET DE PEINTURE DES LAMPADAIRES DU PONT DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE / TRAVAUX DE PEINTURE DES LAMPADAIRES

ATTENDU QUE suite à la réception d'une lettre du ministère des Transports du Québec signifiant à la Ville que le système d'éclairage du pont de la rivière Chaudière relève de la responsabilité de la Ville, les membres du conseil ont, lors du comité de travail du 22 mars 2016, accepté de réaliser les travaux de peinture des lampadaires dès 2016;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics a demandé des prix pour procéder, sur place et en usine, à la peinture des lampadaires du pont de la rivière Chaudière;

ATTENDU QUE la firme *Anacolor inc.* a soumis au Service des travaux publics une offre de service au montant de 21 439,00 \$, taxes en sus, pour effectuer ces travaux;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Steve Rouleau**,
Appuyé par la conseillère **Nicole Boilard**,

ET, résolu unanimement :

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise et ratifie le contrat accordé par le Service des travaux publics à *Anacolor inc.* pour les travaux de peinture, sur place et en usine, des lampadaires du pont de la rivière Chaudière, et ce, au coût de 21 439,00 \$, taxes en sus.

QUE cette somme soit financée à même la taxe sur les activités générales d'investissement.

Certificat de crédits du trésorier numéro 168.

Adopté à l'unanimité.

2016-05-356

RATIFICATION DE LA VENTE D'ANCIENNES POMPES À INCENDIE

ATTENDU QUE le Service des travaux publics a recommandé de vendre de gré à gré deux (2) anciennes pompes à incendie à *monsieur Lucien Patry* au coût de 750,00 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE ces équipements ne sont plus fonctionnels depuis de nombreuses années;

ATTENDU QUE le directeur général a autorisé ladite vente le 20 mai 2016;

ATTENDU QUE par conséquent, monsieur Maurice Mercier, a été autorisé à remettre lesdits équipements usagés sur dépôt d'un chèque au montant de 750,00 \$, taxes en sus;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie ratifie la vente effectuée en date du 20 mai 2016 à *monsieur Lucien Patry* d'équipements usagés, soit deux (2) anciennes pompes à incendie, sans aucune garantie, au coût de 750,00 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité.

2016-05-357

EMBAUCHE D'UN SALARIÉ TEMPORAIRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN 2016 AU 29 JUILLET 2016

ATTENDU QUE le Service des travaux publics recommande au conseil municipal d'embaucher un salarié temporaire pour la période du 1^{er} juin 2016 au 29 juillet 2016;

ATTENDU QUE cette embauche est nécessaire premièrement pour permettre le remplacement de salariés réguliers temporairement absents pour toute cause (dont notamment les vacances) et deuxièmement pour effectuer des surcroîts de travail;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Steve Rouleau**,
Appuyé par le conseiller **Claude Gagnon**,

QUE la Ville de Sainte-Marie embauche *monsieur Pascal Turmel* à titre de salarié temporaire au Service des travaux publics pour la période du 1^{er} juin 2016 au 29 juillet 2016 afin d'effectuer du remplacement de salariés réguliers temporairement absents et pour effectuer des surcroîts de travail.

QUE les conditions de travail de cette personne soient celles prévues à la convention collective des employés municipaux pour les salariés temporaires.

Certificat de crédits du trésorier numéro 169.

Adopté à l'unanimité.

2016-05-358

VENTE DE RADIATEURS USAGÉS POUR LES SÉCHOIRS À BOIS (REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2016-05-325)

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie est disposée à vendre certains équipements provenant de l'ancienne usine Eacom Timber Corporation;

ATTENDU QUE *Les Bois Franc Nord inc.* a fait une offre de 6 400,00 \$, taxes en sus, pour l'achat de seize (16) radiateurs usagés pour les séchoirs à bois;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise la vente, sans aucune garantie, à la scierie *Les Bois Franc Nord inc.* de seize (16) radiateurs usagés pour les séchoirs à bois, et ce, au coût de 6 400,00 \$, taxes en sus.

QUE le démantèlement de ces radiateurs soit aux frais de la scierie *Les Bois Franc Nord inc.*

QUE ce matériel soit remis sur réception du paiement.

QUE la présente résolution remplace celle portant le numéro 2016-05-325 adoptée lors de la séance ordinaire du 9 mai 2016.

Adopté à l'unanimité.

2016-05-359

DÉSIGNATION DE SIGNATAIRES DE LA CONVENTION D'AIDE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE BASEBALL SUR LE TERRAIN DE LA POLYVALENTE BENOÎT-VACHON INCLUANT LE DÉPLACEMENT DE LA PISTE D'ATHLÉTISME

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le directeur général, monsieur Jacques Boutin, et la greffière, Me Hélène Gagné, à conclure une entente avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant l'octroi d'une subvention pour le projet de construction et d'aménagement d'un terrain de baseball sur le terrain de la Polyvalente Benoît-Vachon incluant le déplacement de la piste d'athlétisme, et ce, dans le cadre du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III*, et à respecter toutes les conditions du ministère rattachées à cette corporation.

Adopté à l'unanimité.

2016-05-360

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA CONSTRUCTION ET L'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE BASEBALL ET LE DÉPLACEMENT DE L'ANNEAU D'ATHLÉTISME

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a octroyé une subvention pour le projet de construction et d'aménagement d'un terrain de baseball sur le terrain de la Polyvalente Benoît-Vachon incluant le déplacement de la piste d'athlétisme, et ce, dans le cadre du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III*;

ATTENDU QUE pour effectuer les plans et devis ainsi que la surveillance partielle de ces travaux, il y a lieu de mandater une firme d'ingénierie;

ATTENDU QUE la firme *Axys Consultants inc.* a déposé une offre de services professionnels en ingénierie pour la construction et l'aménagement d'un terrain de baseball sur le terrain de la Polyvalente Benoît-Vachon incluant le déplacement de l'anneau d'athlétisme au coût de 21 725,00 \$, taxes en sus;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,
Appuyé par le conseiller **Claude Gagnon**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde à *Axys Consultants inc.*, conformément à son offre de service datée du 25 mai 2016, un mandat de services professionnels en ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance partielle pour la construction et l'aménagement d'un terrain de baseball sur le terrain de la Polyvalente Benoît-Vachon incluant le déplacement de l'anneau d'athlétisme.

QUE ce mandat représentant une somme totale de 21 725,00 \$, taxes en sus, soit financé à même le surplus non affecté de la municipalité.

Certificat de crédits du trésorier numéro 170.

Adopté à l'unanimité.

2016-05-361

AUTORISATION DE SIGNATURES DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES (SQI) CONCERNANT LE PARTAGE DES COÛTS RELATIFS AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU POSTE DE POLICE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

ATTENDU QU'une entente est intervenue avec la *Société québécoise des infrastructures (SQI)* concernant le partage des coûts relatifs aux travaux d'aménagement du poste de police de la Sûreté du Québec dans l'immeuble sis au 644 route Cameron appartenant à la Ville de Sainte-Marie;

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser la nature des engagements de chacune des parties dans un protocole d'entente;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Claude Gagnon**,

ET, résolu unanimement :

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le maire (en son absence le maire suppléant) et la greffière (en son absence la greffière adjointe) à signer, pour et en son nom, le protocole d'entente intervenu avec la *Société québécoise des infrastructures (SQI)* concernant le partage des coûts relatifs aux travaux d'aménagement du poste de police de la Sûreté du Québec dans l'immeuble sis au 644 route Cameron appartenant à la Ville de Sainte-Marie.

QUE la Ville de Sainte-Marie désigne les mêmes personnes pour signer la convention de cession du contrat concernant la fourniture de systèmes de contrôle d'accès et de vidéosurveillance accordé par la Société québécoise des infrastructures (SQI) à *Technologie Powerguard* qui devra être cédé à l'entrepreneur général responsable des travaux d'aménagement du poste de police.

Adopté à l'unanimité.

2016-05-362

EMBAUCHE D'UNE COMMIS TEMPORAIRE À LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire recommande au conseil municipal d'embaucher une (1) personne à titre de commis temporaire à la bibliothèque;

ATTENDU QUE, conformément à la loi, la Ville de Sainte-Marie doit procéder par résolution pour embaucher du personnel;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Steve Rouleau**,
Appuyé par la conseillère **Nicole Boilard**,

QUE pour remplacer les employées régulières, la Ville de Sainte-Marie embauche *madame Victoria Lambert* à titre de commis temporaire à la bibliothèque à compter du 1^{er} juin 2016.

QUE cette personne bénéficiera des avantages prévus à la convention collective des commis à la bibliothèque et sa rémunération sera celle correspondant à l'échelon 0 - 6 mois.

Certificat de crédits du trésorier numéro 171.

Adopté à l'unanimité.

2016-05-363

AUTORISATION AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS D'EFFECTUER DES TRAVAUX EN RÉGIE AU PARC NAUTIQUE SAPUTO

ATTENDU QUE des travaux de nettoyage sont nécessaires au Parc nautique Saputo pour permettre l'utilisation du débarcadère aux propriétaires d'embarcations nautiques;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a autorisé la réalisation de ces travaux;

ATTENDU QUE ces travaux, à être réalisés en régie, sont estimés à 6 560,00 \$, taxes en sus;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Claude Gagnon**,
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise son Service des travaux publics à procéder, en régie, à la réalisation des travaux de nettoyage du débarcadère du Parc nautique Saputo.

QUE la Ville de Sainte-Marie alloue un budget de 6 560,00 \$, taxes en sus, pour la réalisation de ces travaux.

QUE le budget total des travaux soit financé à même les activités financières de l'année en cours.

*Certificat de crédits du trésorier numéro 172.
Modification budgétaire numéro 6029*

Adopté à l'unanimité.

2016-05-364

AUTORISATION AU SERVICE DES PARCS ET DES ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS D'EFFECTUER DES TRAVAUX EN RÉGIE AU PARC DE L'OTJ

ATTENDU QUE des travaux de rénovation sont nécessaires au chalet du Parc de l'OTJ, plus particulièrement, la réfection de la galerie extérieure et la réparation des douches;

ATTENDU QUE ces travaux, à être réalisés en régie, sont estimés à 11 000,00 \$, taxes en sus;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Steve Rouleau**,
Appuyé par la conseillère **Nicole Boilard**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise son Service des parcs et des équipements récréatifs à procéder, en régie, à la réalisation des travaux de rénovation du chalet du Parc de l'OTJ.

QUE la Ville de Sainte-Marie alloue un budget de 11 000,00 \$, taxes en sus, pour la réalisation de ces travaux.

QUE cette somme soit financée à même la taxe spéciale sur les activités générales d'investissement.

Certificat de crédits du trésorier numéro 173.

Adopté à l'unanimité.

2016-05-365

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE LACET DE BOTTINE, AUTORISATION DE FERMER UNE PARTIE DE LA RUE ÉTIENNE-RAYMOND LE MARDI 14 JUIN 2016 (EN CAS DE PLUIE LE 15 JUIN 2016) AFIN D'Y TENIR UNE ACTIVITÉ SPÉCIALE DE VÉLO

ATTENDU QUE la direction du *Centre de la Petite Enfance Lacet de Bottine* demande l'autorisation de fermer une partie de la rue Étienne-Raymond, entre le CPE (709 rue Étienne-Raymond) et l'avenue Linière, le mardi 14 juin 2016 (en cas de pluie le 15 juin 2016) afin d'y tenir une activité spéciale de vélo;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Claude Gagnon**,
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le *Centre de la Petite Enfance Lacet de Bottine* à fermer une partie de la rue Étienne-Raymond, entre le CPE (709 rue Étienne-Raymond) et l'avenue Linière, le mardi 14 juin 2016 (en cas de pluie le 15 juin 2016) afin d'y tenir une activité spéciale de vélo, et ce, de 9h45 à 10h45 ou de 10h à 11h.

QUE pendant cette activité, les organisateurs doivent assurer la sécurité des lieux et seront donc responsables de tout dommage qui pourrait survenir dans le cadre de cette activité.

QUE pendant la fermeture de la voie publique, cette partie de la rue Étienne-Raymond doit demeurer accessible aux véhicules d'urgence, et ce, en tout temps.

QUE cette résolution soit transmise au Service de sécurité incendie, au Service des travaux publics de la Ville de Sainte-Marie ainsi qu'à la Sûreté du Québec.

Adopté à l'unanimité.

2016-05-366

DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DE LA VILLE DE SAINTE-MARIE / AUTORISATION DES TRAVAUX DE DÉPLACEMENT DE LA LIGNE DE DISTRIBUTION DES UTILITÉS PUBLIQUES

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie projette des travaux d'aménagement d'une piste multifonctionnelle sur le boulevard Lamontagne, entre les avenues Linière et Châteauneuf;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie doit procéder à un déplacement de lignes de distribution entre les numéros civiques 817 et 865 boulevard Lamontagne;

ATTENDU QU'Hydro-Québec a estimé le coût des travaux à 10 016,34 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE le directeur général, monsieur Jacques Boutin, a autorisé la réalisation de ces travaux le 25 mai dernier et qu'il y a lieu de ratifier cette décision;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie ratifie l'acceptation de travaux signée le 25 mai 2016 par le directeur général, monsieur Jacques Boutin, visant à ce qu'Hydro-Québec procède aux travaux de déplacement de lignes de distribution entre les numéros civiques 817 et 865 boulevard Lamontagne, référence DCL-21922477, et accepte d'en payer le coût des travaux.

QUE ces travaux estimés à 10 016,34 \$, taxes en sus, soient financés à même le règlement d'emprunt numéro 1650-2016.

Certificat de crédits du trésorier numéro 174.

Adopté à l'unanimité.

2016-05-367

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC ET PAR VOIE ÉLECTRONIQUE POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN DÉGRILLEUR AU POSTE DE POMPAGE CHASSÉ

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a, par sa résolution numéro 2016-02-92 adoptée lors de la séance ordinaire du 8 février 2016, accordé à *WSP Canada inc.* un mandat de services professionnels pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance partielle pour l'ajout d'un dégrilleur mécanique au poste de pompage Chassé;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater *WSP Canada inc.* à aller en appel d'offres public et par voie électronique pour l'achat et l'installation de ce dégrilleur au poste de pompage Chassé;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Claude Gagnon**,
Appuyé par la conseillère **Nicole Boilard**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise *WSP Canada inc.* à procéder à un appel d'offres public et par voie électronique pour l'ajout et l'installation d'un dégrilleur mécanique au poste de pompage Chassé.

QUE ces travaux, devant être financés par le règlement d'emprunt numéro 1653-2016, doivent faire l'objet d'une nouvelle résolution pour en autoriser leur financement.

Adopté à l'unanimité.

2016-05-368

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC ET PAR VOIE ÉLECTRONIQUE POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE POMPAGE AU RÉSERVOIR BISSON

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a, par sa résolution numéro 2016-02-93 adoptée lors de la séance ordinaire du 8 février 2016, accordé à *WSP Canada inc.* un mandat de services professionnels pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance partielle des travaux de renforcement de la surpression au réservoir Bisson;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater *WSP Canada inc.* à aller en appel d'offres public et par voie électronique pour les travaux de renforcement de la surpression au réservoir Bisson;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Claude Gagnon**,
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise *WSP Canada inc.* à procéder à un appel d'offres public et par voie électronique pour les travaux de renforcement de la surpression au réservoir Bisson.

QUE ces travaux, devant être financés par le règlement d'emprunt numéro 1653-2016, doivent faire l'objet d'une nouvelle résolution pour en autoriser leur financement.

Adopté à l'unanimité.

Questions de
l'auditoire

Aucune personne n'assiste à la séance.

Levée de
l'assemblée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 18 H 53.

Chantale Faucher, OMA
Greffière adjointe.

Gaétan Vachon,
Maire.